

CHALLENGE CLUBS ALSACE : REGLEMENT 2008

A partir de 2007, la Ligue d'Alsace de Triathlon a mis en place un challenge clubs.

Ce challenge clubs a comme objectif de récompenser la mobilisation des clubs (licenciés adultes) sur les épreuves « compétition » du calendrier de la Ligue d'Alsace.

Ce challenge prend donc en compte le résultat sportif de chaque licencié sur chaque épreuve en appliquant un coefficient pondérateur en fonction de la taille du club.

Article 1. Le challenge clubs est un challenge Combiné Duathlon – Triathlon – Duathlon Vert – Duathlon des Neiges – Bike & Run.

Article 2. Ne sont pris en compte que les licenciés compétitions de la ligue d'Alsace, de toutes nationalités confondues.

Article 3. Dans ce classement par club, sont pris en compte les points des licenciés compétitions juniors, séniors et vétérans. (hommes et femmes).

Article 4. Chaque course labellisée « compétition » est prise en compte (à l'exception du super sprint) : c'est-à-dire le sprint, courte distance et longue distance.

Pour la saison 2008, il s'agit des distances/épreuves surlignées ci-dessous : **R** ou **X**.

Date	Manifestation	Lieu-départ.	Sprint	Courte distance	Longue distance	Contre la montre
24 Février	Run and bike	La Wantzenau-67		R		
6 Avril	Duathlon vert Sprint	Guebwiller-68	R			
20 Avril	Duathlon de la ville de Rixheim	Rixheim-68	R			
4 Mai	16ème Duathlon du Naveco	Betschdorf-67		R		
11 Mai	Duathlon International de Sélestat	Sélestat-67	Rj			R
25 Mai	Triathlon Challenge France	Niederbronn-67			R	
15 Juin	Triathlon international d'Obernai	Obernai-67	X	R		
29 Juin	Triathlon Sprint de Mulhouse OT	Wittelsheim-68	X			
6 Juillet	Triathlon de la Wantzenau	La Wantzenau-67	X			
31 Août	Aquathlon de Strasbourg	Strasbourg-67	R			
7 Sept.	Triathlon de Bischwiller	Bischwiller-67	R			
14 Sept.	Duathlon de la vallée Noble	Wintzfelden-68	X			

R = Championnat Régional

j = Junior

Article 5. A la différence du challenge individuel, le challenge clubs prend en compte toutes les épreuves du calendrier de la Ligue d'Alsace, y compris CLM par équipe + Bike & Run (mais pas les relais).

Remarque : le nombre total de points attribués à un club sur la saison n'est donc pas obligatoirement la somme des points de ses licenciés sur le challenge individuel car les athlètes peuvent rapporter des points sur toutes les épreuves pour le challenge clubs et non pas pour le challenge individuel qui est sur n- 1 ou -2 ou -3 courses.

Article 6. Afin de ne pas pénaliser les clubs organisateurs (licenciés mobilisés par l'organisation), ceux-ci se verront attribuer des points sur les épreuves qu'ils organisent, à l'issue de la dernière épreuve du challenge. Des points provisoires seront calculés en cours de saison, pour les classements intermédiaires.

- Tout d'abord est calculé le % de points marqués par ce club sur l'ensemble du challenge par rapport au total de points marqués par tous les clubs.
- Ce % est ensuite multiplié par le nombre de points marqués par tous les autres clubs sur l'épreuve que ce club a organisée. Le nombre de points obtenu est alors attribué au club organisateur. *Ainsi la performance « moyenne » du club sur l'ensemble du challenge clubs est appliquée sur l'épreuve qu'il a organisée.*
- Si 1 club marque plus de points sur son épreuve que ceux calculés selon la règle ci-dessus, ces points seront pris en compte car plus favorables.

Article 7. L'attribution des points du challenge clubs pour les épreuves individuelles est la même que pour le challenge Alsace H et F en individuel : *voir tableau 2 page suivante.*

Article 8. Un coefficient est attribué à chaque club pour la saison en fonction du nombre de licenciés au jour de la dernière compétition inscrite au challenge : *voir tableau 1 page suivante.*

Ainsi le classement édité à l'issue de chaque épreuve du challenge clubs n'est bel et bien que provisoire puisque le nombre exact de licenciés pris en compte pour le challenge est celui au jour de la dernière course.

Article 9. Le nombre total de points pour un club sur une épreuve est la somme des points obtenus par ses licenciés sur les différentes courses « compétition » (sauf super sprint) de cette épreuve, multipliée par le coefficient affecté à ce club.

Article 10. En ce qui concerne les formats de courses « Contre la Montre par équipe », un barème spécifique est prévu. Le nombre de points attribués par équipe pour le challenge clubs correspond au nombre de points attribués aux différents équipiers pour le challenge individuel multiplié par 3 : *voir tableau 3 page suivante.* Pour les Bike & Run, un principe similaire est utilisé : *voir tableau 4.*

La règle du coefficient multiplicateur de l'article 9 reste toujours appliquée.

Article 11. Un même compétiteur ne peut rapporter des points que sur une seule course « compétition » d'une même épreuve, lorsque celle-ci propose plusieurs formats de courses parmi les courses sprint, courte distance ou longue distance. Si un athlète est classé sur plusieurs courses d'une même épreuve, seul le résultat équivalent au plus grand nombre de points est pris en compte pour le challenge.

Article 12. En cas d'égalité, 2 clubs seront départagés sur leur meilleur résultat de la saison. En cas de nouvelle égalité, sur leur 2^{ème} meilleur résultat, et ainsi de suite...

Article 13. Récompenses. La remise du challenge s'effectuera à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Ligue avec la présence obligatoire d'un représentant des clubs lauréats. Les 3 premiers clubs du challenge se voient attribuer une prime en fonction de leur coût d'affiliation club FFTRI pour la saison suivante :

- 1^{er} club : 50 % offerts sur l'affiliation club FFTRI.
- 2^{ème} club : 30 % offerts sur l'affiliation club FFTRI.
- 3^{ème} club : 20 % offerts sur l'affiliation club FFTRI.

Graphique 1 : coefficient «club»

En 2008, un lissage des coefficients de 2007 a été effectué pour permettre un calcul avec le nombre exact de licenciés au-delà de 20 licenciés : voir graphe ci-dessous. (coeff_club=61*nb_licenciés^-0.9)

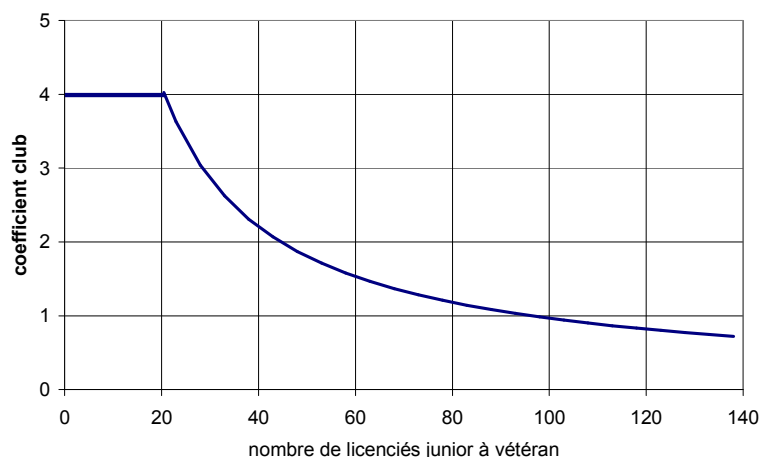


Tableau 2 : points attribués en fonction de la place de l'athlète sur les formats individuels

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	280	270	265	260	255	250	248	246	244	242	240	239

Au-delà de la 12^o place, diminution du nombre de points de 1 point par place, soit 238 points au 13^o, 237 points au 14^o ... Ainsi le 250^o se verra attribuer 1 point.

Tableau 3 : points attribués sur les formats « contre la montre par équipe »

Place équipe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	840	750	720	705	690	675	660	645	630	615	600	585

Au-delà de la 12^o place, diminution du nombre de points de 15 points par place, soit 570 points au 13^o, 555 points au 14^o ... Ainsi la 50^o équipe se verra attribuer 15 points.

Tableau 4 : points attribués sur les formats « Bike & Run »

Place équipe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	560	530	510	496	488	480	476	472	468	464	460	456

Au-delà de la 12^o place, diminution du nombre de points de 4 points par place, soit 452 points au 13^o, 448 points au 14^o ... Ainsi la 125^o équipe se verra attribuer 4 points.